



1. Comment candidater ?

Qui peut candidater ?

- Le niveau d'études requis est variable selon les universités et les postes (en général, minimum Licence 2 acquise au moment du départ ; 1ère année validée dans certains cas)
- Les candidats à un poste de «TA» devront impérativement être titulaires d'un M1 ou d'un M2 selon les universités au moment du départ
- Vous devez avoir validé au moins une (1) année complète d'études et être inscrit à l'UPVM l'année de votre candidature et l'année de votre mobilité. Toutefois, seront acceptées en priorité les candidatures des étudiants ayant accompli la majorité de leur cursus à l'UPVM et n'ayant pas encore participé à un échange vers les pays concernés. Il est demandé aux étudiant-e-s d'être à Montpellier l'année de la candidature afin d'être présents lors des réunions d'information et rendez-vous divers avec les coordinateurs départementaux et au bureau des Programmes Anglophones. Les étudiants ayant fait une mobilité l'année précédente avec un autre programme ne seront pas prioritaires.

Commission de sélection obligatoire

- Un entretien individuel avec la commission de sélection aura lieu cette année le jeudi 26 janvier 2017 sur convocation. Les dossiers des candidats sélectionnés seront alors transmis aux universités d'accueil. La deuxième phase de la sélection commencera pour vous, en relation directe avec l'université d'accueil et en ligne le plus souvent.<
- Sachez que même si vous avez été sélectionné par l'UPVM, l'université d'accueil peut vous refuser si vous ne transmettez pas les documents requis en temps voulu ou ne satisfaites pas aux critères de sélection internes aux facultés.

Les critères de sélection

- La commission sélectionnera les candidats en fonction de critères pédagogiques (cohérence du projet, niveau d'études, qualité du dossier universitaire) ainsi que du résultat au test de TOEFL.
- L'examen de votre candidature dépendra aussi de votre lettre de motivation et des lettres de recommandation de vos enseignants ainsi que de l'entretien devant la

commission de sélection (voir FAQ).

L'annonce des candidatures sélectionnées

- Les candidats sélectionnés recevront un email nominatif d'acceptation suite à la réunion de la commission de sélection et une liste sera affichée au bureau adm. 207
- Les candidatures non sélectionnées dans un premier temps seront éventuellement placées sur une liste d'attente dans l'hypothèse de désistements
- Dans tous les cas le TOEFL (Test Of English as a Foreign Language) est obligatoire et exigé par les universités anglophones. Il faut donc le passer le plus rapidement possible (coût : environ 225\$), date limite pour passer le test : 31 décembre.
Attention, les universités peuvent demander un score minimum différent. Ce tableau correspond au TOEFL demandé (premier chiffre niveau licence, deuxième chiffre niveau Master éventuellement).
- Préparation gratuite au test du TOEFL (voir FAQ). Inscription limitée à 36 étudiants. Cette année encore, le SRI soutiendra les candidats aux Programmes Anglophones par une aide à la préparation du TOEFL en novembre et décembre, sur la base de la preuve d'inscription au test.
-> Voir le tableau minimum TOEFL demandé et la documentation pour la préparation dans l'onglet « Contacts – Liens – Documents »

Information Importante :

- Pour rappel, le score obtenu au TOEFL est valable deux ans. Tous les candidats, sans aucune exception, devront fournir un score de moins de deux ans au moment du dépôt de dossier. Pour un départ en mobilité en septembre, le TOEFL doit être valable jusqu'en avril. Pour un départ en mobilité en janvier, le TOEFL doit être valable jusqu'en novembre.
 - Lors de l'inscription au test, il vous sera demandé si vous souhaitez que votre score soit transmis à une ou plusieurs institutions. Vous devez impérativement demander que votre score nous soit également adressé en précisant le code 7269, code propre à Paul-Valéry.
 - L'organisation du passage de l'examen du TOEFL est une démarche dont vous êtes entièrement responsable : prenez vos dispositions. Vous trouverez toutes les informations relatives à cet examen (coût, centres d'examen, procédures et modalités d'inscription, délais pour les résultats...) sur le site du TOEFL et non au bureau 207. Vérifiez bien les calendriers annoncés afin de pouvoir justifier de votre score au moment du dépôt de vos dossiers. Prévoyez un délai d'environ un mois entre le moment où vous passez l'examen et celui où vous recevez les résultats.
- ➔ ATTENTION : Vous devrez avoir passé le test avant le 31 décembre.

Le dossier de candidature

- Vous devez impérativement vous renseigner auprès de votre coordinateur départemental afin de vous assurer qu'une mobilité est possible à votre niveau d'études.

- Vous devez ensuite rencontrer Mme Judith Misrahi-Barak, Responsable des Programmes Anglophones, lors de ses permanences au bureau 207.
- Les dossiers de candidature aux Programmes Anglophones (programmes bilatéraux) seront à retirer au bureau 207 des Relations Internationales **à partir du 15 novembre 2016** (bâtiment administratif, ouvert du lundi au vendredi de 14h à 17h). Vous devrez retourner ces dossiers dûment complétés et accompagnés des pièces justificatives à ce même bureau au plus tard le **vendredi 13 janvier 2017, 16h**.
- Le dossier de candidature ISEP est à faire en ligne sur instruction de Mme Misrahi-Barak. Ce dernier est à remplir en même temps que le dossier bilatéral, il sera validé, ou non, par Mme Misrahi-Barak sur décision de la commission de sélection de janvier.

Attention :

Tout dossier devra obligatoirement être remis au bureau 207 en main propre. Les dossiers incomplets seront refusés.

Information utile :

Vous pouvez venir consulter au bureau 207 des fiches de renseignements (logement, accueil, frais divers, visa, etc.) fournies par nos étudiants partis en mobilité dans nos universités partenaires les années précédentes.

Liste des pièces à fournir

- L'intégralité de vos relevés de notes universitaires officiels, et le cas échéant, une copie de chaque diplôme obtenu (DEUG, Licence, etc,...)
- Une lettre de motivation rédigée en français, et une en anglais, expliquant les raisons pour lesquelles vous demandez à bénéficier de ce programme d'échange et adressée à Mme Misrahi-Barak
- Résultat obtenu au TOEFL. Cet élément est indispensable à l'étude de votre candidature (vous devez avoir passé le test avant le 31 décembre)
- Deux (2) lettres de recommandation rédigées par des enseignants de l'UPVM (sauf lecteurs), rédigées en français. Ces lettres seront adressées à Mme Misrahi-Barak et envoyées **directement par les enseignants**, soit sous enveloppe cachetée, soit en document attaché par email à Andrée Meyers (andree.meyers@univ-montp3.fr), Chargée de gestion administrative des Programmes Anglophones, Service des Relations Internationales – Bureau Adm. 207. Si vous candidatez aux deux programmes simultanément (accords bi-latéraux et ISEP), deux lettres de recommandation sont suffisantes : ces deux lettres serviront aux deux dossiers
- Établissement d'une ébauche et du projet d'études (Learning Agreement) à établir pour l'année de votre mobilité (simplement et brièvement au moment de la candidature : vous effectuerez une première ébauche en vous référant aux cours proposés par les universités : l'UPVM et les universités d'accueil). Il s'agit de vérifier que les universités pour lesquelles vous postulez offrent bien la filière dans laquelle vous êtes inscrit(e) à l'UPVM. Le contrat d'études définitif (Learning Agreement) ne sera constitué, en collaboration avec vos coordinateurs départementaux, qu'une fois votre dossier accepté par l'UPVM et l'université d'accueil et votre destination validée. Ce Learning sera à intégrer au dossier d'inscription en mobilité. Voir le Vademecum Learning à l'onglet

- Si vous êtes boursier sur critères sociaux, votre attestation de bourse du Crous pour l'année de votre candidature.

2. L'inscription

Une fois sélectionné(e) par l'UPVM

- Vous devez vous enregistrer sur la base de données MoveOnline aussitôt votre acceptation confirmée
- Vous devez envoyer les documents demandés par l'université dans laquelle vous avez été placé(e)

Une fois accepté(e) par l'université d'accueil

Vous devrez venir chercher au bureau 207 le dossier d'inscription et le rendre à Andrée Meyers à une date qui sera précisée ultérieurement.

-> Vous trouverez les documents pour le bureau 207 (pour le dossier d'inscription et pendant la mobilité) à l'onglet « Contacts – Liens – Documents »

Le dossier d'inscription – Le Learning Agreement

Une fois sélectionné(e) vous serez amené(e) à constituer un programme d'études pluridisciplinaire en choisissant des enseignements de l'université d'accueil correspondant à ceux que vous auriez dû suivre à Montpellier.

C'est le coordinateur départemental de votre filière qui est le chef de projet pour votre mobilité et il sera responsable de votre transfert de notes (les notes obtenues en mobilité seront traduites en notes françaises et attribuées au cours de l'UPVM suivant votre Learning).

Les étudiants de Master doivent aussi se renseigner auprès des directeurs de Master afin de s'assurer qu'une mobilité est possible à leur niveau d'études.

Il faudra donc vous renseigner sur le contenu des programmes d'enseignement pour votre mobilité dans les deux universités – auprès du secrétariat de votre département ou de votre coordinateur pour l'UPVM et auprès de l'université d'accueil pour laquelle vous aurez été sélectionné(e). Il se peut que votre secrétariat n'ait pas encore mis en place la fiche d'inscription pédagogique (IP) pour l'année de votre mobilité. Merci alors de vous rapprocher de Mme Andrée Meyers.

Vous devrez ensuite proposer à votre coordinateur une liste des descriptifs des cours de l'université d'accueil qu'il validera ou qu'il vous aidera à modifier.

Une fois arrivé(e) dans l'université d'accueil, certains cours peuvent changer (cours complets ou non-disponibles aux étudiants internationaux), vous devrez alors, dans un premier temps, rapidement communiquer à votre coordinateur départemental les changements de cours ainsi que leurs descriptifs afin d'avoir son accord.

Sans l'accord de votre coordinateur, obtenu en temps et en heure, vous ne pourrez faire valider ce ou ces nouveaux cours à votre retour.

Important : N'oubliez pas de mettre Andrée en copie de vos échanges électroniques

Après vous être inscrit(e) définitivement aux cours choisis dans votre université d'accueil, vous retournerez par mail votre nouveau contrat d'études (Learning Agreement) à votre coordinateur qui le signera et le fera parvenir au bureau 207. Cette opération est à faire à chaque semestre, au plus tard 1 mois après le début des cours.

Nous vous rappelons qu'en votre qualité d'étudiant(e) d'échange, vous n'êtes pas concerné(e) par le système universitaire de l'université d'accueil et que vous pourrez être amené(e), pour constituer votre liste de cours, à choisir des enseignements tirés d'années et de filières différentes dans l'offre de formation du partenaire.

Attention :

Les cours qui ne figureront pas sur le Learning Agreement ne seront pas validés.

Il est possible que, dans certains cas, l'université d'accueil ne propose pas d'équivalence à l'un de vos cours de l'UPVM. Il faudra alors envisager soit de suivre cet enseignement à distance (via l'EAD), soit de passer l'examen à Montpellier.

La constitution de ce Learning Agreement, qui est de votre entière responsabilité, est un préalable indispensable à la validation des notes obtenues en mobilité.

Que faire avant votre départ ?

- L'inscription administrative (IA) à l'UPVM pour l'année de mobilité

Les étudiants en Licence et en Master seront inscrits à l'Université Paul-Valéry par le bureau 207 des Relations Internationales en fournissant leur dossier d'inscription avec tous les documents demandés et après avoir payé le montant demandé pour la Sécurité sociale étudiante et/ou la Médecine préventive. Cette IA se fera à partir du mois de septembre. Les modalités d'inscription administrative des étudiants qui partent en mobilité pendant leur Master 2 risquent de changer pour 2017-18. Le bureau 207 vous informera de ces changements s'il y a lieu.

- L'inscription administrative chez le partenaire

L'inscription administrative auprès de l'université d'accueil peut se faire à des périodes variables selon le partenaire. Elle se fait généralement en ligne une fois que vous avez été accepté(e). Le processus débute dès le mois de février pour l'année universitaire suivante, raison pour laquelle les candidatures à ces programmes interviennent très tôt dans l'année universitaire.

- L'inscription pédagogique (IP) à l'UPVM pour l'année de mobilité

Les étudiants en Licence et en Master seront inscrits à l'Université Paul-Valéry par le bureau 207 des Relations Internationales en fournissant leur dossier d'inscription avec tous les documents demandés. Cette IP se fera à partir du mois de septembre. Les modalités d'inscription pédagogique des étudiants qui partent en mobilité pendant leur Master 2 risquent de changer pour 2017-18.

Le bureau 207 vous informera de ces changements s'il y a lieu.

- L'inscription pédagogique chez le partenaire

L'inscription pédagogique auprès de l'université d'accueil peut se faire à des périodes variables selon le partenaire. Vous serez mis en contact avec le coordinateur de votre établissement d'accueil afin de déterminer les cours auxquels vous pourrez vous inscrire.

3. Organisation pratique

Le financement de votre mobilité

- Vous garderez le bénéfice de la bourse du gouvernement français (bourse du CROUS) s'il y a lieu. Il vous appartient de faire la démarche auprès du CROUS.
- Bourse de mobilité : si vous êtes boursier du CROUS, la bourse AMI (Aide à la Mobilité Internationale) vous sera aussi allouée à concurrence de 9 mois.
- Bourse de la Région Languedoc-Roussillon : boursier du CROUS ou non, et de niveau Licence 3, Master 1 et Master 2, vous êtes éligible à cette bourse. Des critères de sélection prédéfinis (critère académique, bénéficiaire ou non de la bourse du CROUS, coût de la vie lors de votre mobilité, etc...) permettront aux Relations Internationales de sélectionner les étudiants qui recevront cette bourse. Une Commission se réunira en septembre afin de confirmer ces sélections. Un message électronique sera alors envoyé aux étudiants sélectionnés les informant des démarches à suivre. Cette procédure est mise en place pour l'année universitaire 2016-2017. Le bureau 207 préviendra les étudiants si ce processus changera pour 2017-2018

Le logement sur place

En règle générale et sauf cas particuliers, le logement est possible sur le campus. Se renseigner après votre acceptation, directement auprès du partenaire, chaque université ayant ses propres spécificités.

Seule l'université partenaire est en mesure de vous fournir des informations quant aux contacts utiles pour la recherche d'un logement. Ces informations sont généralement disponibles sur les sites internet des universités.

L'obtention du visa

La demande de visa étudiant vers les USA relève de votre entière responsabilité et deux points sont particulièrement importants: le visa pour les Etats Unis est payant et les pièces à fournir pour son obtention peuvent varier d'une année sur l'autre.

Vous devrez vous renseigner auprès de l'Ambassade américaine à Paris : « 2 avenue Gabriel 75008 Paris »

Une fois que vous serez accepté(e) par l'université d'accueil, vous recevrez les documents nécessaires pour faire votre demande de visa.

-> Attention: si vous n'êtes pas de nationalité française, la date de validité de votre carte de séjour doit être postérieure à la date de votre retour en France.

Votre protection sociale

Étant inscrit(e) simultanément dans les deux universités, vous souscrivez au régime de protection sociale étudiante français au moment de votre inscription administrative à l'UPVM.

Vous devez souscrire aux mutuelles étudiantes habituelles ainsi qu'à une mutuelle complémentaire de santé adaptée à votre projet de mobilité (rapatriement d'urgence obligatoire). Une preuve de cette assurance complémentaire devra être envoyée à Mme Meyers. L'assurance de l'université d'accueil peut aussi être rendue obligatoire.

Important :

Vous pouvez venir consulter au bureau 207 des fiches de renseignements (logement, accueil,

frais divers, visa, etc.) fournies par nos étudiants partis en mobilité dans nos universités partenaires les années précédentes.